



Association Grenobloise d'Entraînement Physique

# escapades de l'AGEP

## Le Haut Verdon - La Colle Saint-Michel



date : du 30 mai au 2 juin 2019

### Programme des randonnées :

- jeudi 30 mai :** visite du village Peyresq, *déniv. : 300 m, 8 km, 3 h*
- vendredi 31 :** Les Grès d'Annot, *déniv. : 565 m, 8,6 km*
- samedi 1<sup>er</sup> juin :** les Gorges de St-Pierre, *déniv. : 650 m, 11,8 km*
- dimanche 2 :** Pic de Rent, *déniv. : 550 m, 7 km*

# Le Haut Verdon - La Colle Saint-Michel

## Départ :

Jeudi 30 mai à **7 h** du siège de l'AGEP. A/R Grenoble-La Colle Saint-Michel : 484 km (*d'après Mappy*).  
Durée du trajet : 4 h environ.

## Retour :

Arrivée prévue dimanche en fin d'après-midi au siège de l'AGEP.

## Gîte, repas :

**Hébergement** au gîte de La Colle St-Michel

En demi-pension : nuit, petit-déjeuner, dîner. Nourriture « tirée du sac » pour la journée : pique-nique, vivres de courses.

**Pique-niques** de midi possibles pour les 3 derniers jours: 10 €/j./pers.

**L'hébergement** se fera en chambre de 2, 6 personnes et en dortoir de 25 personnes. Draps fournis.



## Participation :

1<sup>er</sup> versement de 50 € par personne à l'inscription, entre le mercredi 17 avril et le mercredi 15 mai.

Le solde sera de 190 € pour 15 personnes.

Le solde sera de 185 € pour 26 personnes.

Il sera réglé en fin de séjour.

## A prévoir :

**Pour la randonnée** : sac à dos assez grand (40 à 50 l), chaussures de montagne, vêtements de rechange, veste de protection genre goretex, cape de pluie, short, lunettes de montagne, opinel, pharmacie personnelle complète (protection contre le soleil, les ampoules), gourde (1 à 2 l).

## A noter :

le nombre de place est limité soit à 15 (+1), soit à 26 (+2) participants (*à jour de leur cotisation annuelle à l'AGEP*) ; seront inscrites en priorité les personnes qui sortent régulièrement le samedi.

En cas d'annulation de la part de l'adhérent une partie du coût de l'escapade (20 %) ne sera pas remboursée, ceci afin de couvrir les frais engagés (sauf remplacement par un autre adhérent).

L'inscription n'est possible qu'aux personnes entraînées compte tenu de la longueur des randonnées.